Fédération CfDT Protection Sociale Travail Emploi
47-49 avenue Simon Bolivar 75019 Paris
Tél : 01 56 41 51 50 – Mél : federation@pste.cfdt.fr
Site internet : www.pste-cfdt.org

INC UGECAM du 4 Juillet 2018

Etaient présents Monsieur Nicolas REVEL directeur de la CNAM (en début de séance), Madame Michèle CARZON Directrice du groupe Ugecam, ses adjointes Mesdames Anne MOUTEL et Marie Christine JULIEN et Madame Marie – Gabrielle DUBREUIL pour l'UCANSS.

COG 2018/2022

Mr Revel et Me Carzon présentent les 3 idées majeures de la COG

1 *Pertinence*

Articulation et complémentarité de l'axe Assurance Maladie.
Réponse à un besoin.
On a le bon patient au bon endroit au bon moment.
Fluidification du parcours de soins des patients résidents.
Bed blocker : Travail en collaboration entre médecins et assistantes sociales. Recherche de la structure la mieux adaptée pour tel type de patient afin de mieux les accompagner vers la sortie. Trop d'augmentation de la DMS (durée moyenne de séjour) pour faute de solutions.

Les études sur la pédiatrie ont abouti à la création de nouvelles structures avec de nouveaux financements.
Evolution de l'environnement médico-social.
Inclusion scolaire.
Télémédecine.
Etre présent sur l'innovation :
Prévention primaire (sport sur ordonnance)
Plateforme PFIDASS (Handicap)
Prévention désinsertion professionnelle

2 *Qualité*

HAS dont mission de reprise de l'ANESM.
Déployer des processus commun nationaux.
Renforcer la prise en compte de la satisfaction des personnes prises en charge et des accompagnements (enquêtes de satisfaction).

3 *Performance*

Mr Revel et Me Carzon présentent les Fonds

1 Fond National de Gestion (FNG)

Financement de l'Intéressement à 85%, de la part variable des Directeurs et Agents Comptables et remboursements des détachements syndicaux nationaux, soutien aux projets nationaux (CDD,…)

Le montant dédié à l'intéressement se réduit pour les Ugecam, par tranches de 25% de 2018 à 2022 à plus de financement à la fin 2022.

2 Fond National d'Adaptation (FNA)

Il sert à rénover les établissements.

Les avances sont faites par la CNAM aux Ugecam, avec nécessité de rembourser au taux de l'ACOSS. C'est une garantie d'un taux raisonnable et stabilisé (pas de taux variable par exemple).

L'équilibre économique doit être assuré. La consommation dans la dernière COG a été de 98%.

Eléments importants :

- Virage ambulatoire
- Virage inclusif : transfert sanitaire au profit du développement médico-social,

en se rapprochant des cœurs de ville et des transports.
250 millions d'€ sont prévus sur le FNA 2018 pour les 5 ans à venir.
C'est la preuve de la **volonté de l'Etat de maintenir la capacité d'investissement des Ugecam et de leur parc immobilier.**

3 Fond National d'Action Sociale et Sanitaires (FNASS)

Accompagnement par la CNAM des personnels des établissements dans le cadre des réorganisations (formations, frais de mobilité, aide incitative).
La dernière enveloppe était bouclée fin 2016, donc la fin de la COG a été un peu douloureuse.
Actuellement, **25 millions d'€ sont alloués** donc 3 fois plus que sur la dernière COG.

Les questions et remarques des Organisations syndicales :

Quelle est la place de l'Ugecam auprès des ARS

Réponse de la DNG Ugecam : Proposition d'utiliser le partenariat avec la FEHAP qui est présente dans les instances ARS afin de défendre au mieux nos intérêts.
Il est important pour l'Ugecam d'y être plus présent, l'alliance avec la FEHAP devrait nous permettre d'obtenir des entrées à ce niveau.

Les CONSTATS , les DEMANDES et QUESTIONS CFDT :

Demande de précisions sur le partenariat avec la FEHAP.

Réponse la DNG Ugecam : Il s'agit d'une **convention de partenariat** (nous ne sommes pas adhérents). Nous gardons nos prérogatives d'employeur. Il a paru intéressant de potentialiser et d'unir nos actions tout en conservant notre autonomie.
Sont prévues des participations aux enquêtes et travaux sur des sujets thématiques.
La capacité d'expertise et de veille que détient la FEHAP est intéressante.
La délégation régionale et son niveau de participation au sein des ARS est intéressant aussi
Enfin la FEHAP a un catalogue de formation riche, qui peut nous permettre d'accéder à des formations spécifiques plutôt que de partir de zéro.
Il n'y a aucun souhait de basculer vers la convention FEHAP.

L'OPCA UNIFORMATION refuse des formations CIF aux personnels Ugecam, qui après avoir réussi leurs examens d'entrée n'ont pas de financement pour leur formation.

Interrogation entre les fonds financiers donnés à UNIFORMATION et le faible retour auprès des Ugecam.

Les formations métiers sont de plus en plus rares. Parallèlement, il y a des obligations de DPC (Développement Professionnel Continu) fixées par les ordres professionnels (notamment celui des kinés). Comment le groupe Ugecam pense t-il permettre leur validation dans ces conditions ?

Serait- il possible dans certains cas d'obtenir un financement exceptionnel notamment pour le personnel voué à changer d'activités lors de transfert ou transformation ?

Demande que les Diplômes Universitaires soient mieux valorisés et de façon égalitaires, en rappelant que cela est peu coûteux et représente une vrai valeur ajoutée pour les Ugecam.

Demande si le FNASS peut être utilisé pour des formations qualifiantes telles qu'Infirmière Diplômée d'Etat ou kinésithérapeute dont manquent cruellement les Ugecam et dont les formations sont refusées par Uniformation?

Sinon que faire face aux multiples refus de formations diplômantes dans les Ugecam ?

Réponse de la DNG Ugecam : Il faut s'attacher à **rechercher des fonds supplémentaires** si possible tels que des crédits FIR, afin de **compléter et éviter la dépendance à UNIFORMATION**.
Les fonds mutualisés le sont sur des bases légales ainsi que les demandes. Afin d'obtenir une autorisation de formation, il faut répondre à ces critères. **UNIFORMATION n'a aucune obligation de rendre en proportion les cotisations reçues.**
Le FNASS doit accompagner les évolutions et réorganisations, également pour des établissements fragilisés du fait par exemple de leur localisation. **Ce Fond peut et doit être sollicité pour les formations.**
Il faudrait aussi **revoir les critères d'éligibilité dans le cadre de la CPNEFP** *(Commission Paritaire Nationale de l 'Emploi et de la Formation Professionnelle du Régime Général)* qui ne collent peut-être pas assez avec les besoins des Ugecam.
Concernant les formations du médico-social, ces diplômes doivent répondre à des critères du RNPC (répertoire National des Certifications Professionnelles).
La branche Maladie alloue un budget de 400.000 à 500.000 € afin d'assurer des formations telle que sur la bientraitance, les gestes et postures …

Réaction directe et unanime de toutes les organisations syndicales à ces derniers propos : ce n'est pas ce type de demande de formation qui pose problème, la réponse est hors sujet.

Réponse de la DNG Ugecam : La Direction admet qu'il existe **un réel problème au sujet du retour sur les formations diplômantes.**
Mr REVEL, reconnait ne pas avoir pris la totale mesure de ces difficultés qui sont visiblement assez particulières aux Ugecam par rapport aux autres structures du régime général.
Il assure que **la CNAM va se pencher sur les problèmes de formation dans les Ugecam.**

Questionnement autour de la faiblesse des aides peu incitatives en cas de mobilité géographique et fonctionnelle dans les Ugecam. Il est demandé un accord mobilité pour la réorganisation interne du réseau afin d'offrir les mêmes garanties aux personnels des Ugecam lors de mutualisations et restructurations.

Réponse de la DNG Ugecam : Aucune négociation ad 'hoc n'est prévue. Le sujet est traité de manière régulière. C'est l'application du protocole de 2013 qui doit être privilégié.

Questionnement sur le processus d''inclusion. Il est fait état des difficultés pour les personnels à s'adapter à d'autres types de prise en charge, dans un délai très court.

Réponse de la DNG Ugecam : Il s'agit de la **politique du gouvernement** et qu'il est de notre devoir de l'appliquer.
C'est **inclus dans les CPG** et cela fait l'objet d'une enquête en cours dans le groupe Ugecam.

Questionnement à propos de la prise en charge collective en rééducation. Est-ce une façon d'augmenter le nombre d'actes afin d'optimiser la DMA (Dotation Modulée à l'Activité). Cela ne risque- t-il pas de nuire à la qualité de soin ?

Réponse de la DNG Ugecam : La prise en charge collective doit être un **mode de prise en charge supplémentaire**. Elle n'a pas vocation à se substituer à la prise en charge individuelle.

Questionnement sur la prise en charge des transports de nos patients ou résidents. Il est constaté des refus fréquents de transports par les CPAM mettant en difficultés les Ugecam.

Réponse de la DNG Ugecam : Des contraintes existent sur les règles de prise en charge des transports. Cependant, un peu plus de souplesse sur cette question sera recherchée.

Situation Financière du Groupe (fin 2107)

Madame Moutel commente le « power point » présenté en séance

Résultats sanitaires 2017

Deux points de vigilance et de préoccupation :

- Baisse de 1% du **nombre de journées**.
- Baisse sur la priorité de **développement de la Neurologie.**

Un point positif :

- Le **virage ambulatoire** semble avoir été bien pris.
  Il existe un bonus de la part des Pouvoirs Publics afin de récompenser ces actes.

Résultats Médico-sociaux 2017

- Il faut faire attention la **croissance est en diminution.**
  De plus en plus de patients souhaitent être pris en charge à domicile avec des services adéquats et ne plus être hospitalisés. Un travail est à effectuer sur ce sujet.

Origine des recettes

Répartition :
2/3 sanitaire, 1/3 médico-social

Les principaux postes :
DAF = 83%
DMA liée à l'activité = 8%
MIGAC = 1,5%
Crédits non reconductibles = 1%

En 2017, les recettes venant de l'ARS ré augmentent avec +1% grâce à la DMA. Une DMA favorable rééquilibre les dotations ARS (*Attention c'est un taux global, il ne concerne peut-être pas toutes les Ugecam).*

Les prévisions de budget vont devenir de plus en plus compliquées car la part liée à l'activité va devenir plus importante.

Le **résultat d'exploitation reste déficitaire**, mais il s'est réduit par rapport à l'an dernier. Donc on remarque que des efforts ont été réalisés.

Le résultat net est excédentaire mais c'est **exceptionnel** (cession de sites).

Concernant la **trésorerie**, il est important de noter que chaque **Ugecam** est **autonome**.

Le taux de marge brute (4%) n'est pas encore suffisant pour dépasser le taux d'amortissement qui est de 5,2%. Il y a encore des progrès à faire afin de ne pas prendre sur la trésorerie.

Le minimum étant d'avoir un mois de trésorerie d'avance, certaines Ugecams sont dans des situations très compliquées dont Alsace, Rhône-Alpes …

Au **niveau politique et stratégie** des Ugecam, les conseils venant de s'installer **ce sujet sera abordé vers le mois de septembre.**

Les Organisations Syndicales font remarquer à la Direction que ces résultats sont obtenus grâce à d'énormes efforts consentis par les personnels.
Pourtant, il existe toujours une différence sur le taux d'attribution des mesures individuelles entre le régime général et les Ugecam de l'ordre de 10%.

Organisation des Ugecam

1 Mutualisation de la Paie

La **mutualisation de la Paie dans les Ugecam** est inscrite dans la COG. Les travaux pour sa mise en place ont débuté le mois dernier le mois dernier avec la DDO.
L'objectif est que la mutualisation soit **effective fin 2022**.

2 Modernisation du SI (Système Informatique)

Le logiciel **GRH** (Gestion des Ressources Humaines) est mis en place depuis 2015 et le **logiciel GEF** (Gestion Economique et Financière) est en cours de déploiement.
Celui pour le **métier sanitaire** est en cours de construction, des travaux débuteront avec une Ugecam pilot, début 2019.
Concernant un logiciel pour le **médico-social,** c'est pour plus tard.

On parle du support applicatif pour les outils nationaux.
C'est une première information, la DNGU reviendra vers nous pour de plus amples informations en INC.
Pour un **logiciel GTA** : Gestion du Temps de Travail, un appel d'offre devrait sortir très rapidement.

Bilan de l'accord relatif aux astreintes dans les Ugecams du 8 novembre 2011.

La CFDT demande un bilan distinct des astreintes techniques. Dans le bilan présenté, les astreintes techniques sont confondues avec les astreintes administratives. Ce qui empêche la lecture de leur réelle implication dans la vie des établissements.

Réponse de la DNG Ugecam : propose une **présentation distincte** des deux types d'astreintes lors de la **prochaine INC**.

Questions diverses

Questionnement sur le nombre de conseil de discipline en Ugecam.

Réponse de l'Ucanss : Aucun suivi, ni moyens d'accéder à ces données.
Pourtant, il est à noter que licenciements et ruptures conventionnelles dans les Ugecam sont en augmentation.
Les données sont présentes dans le rapport annuel sur l'emploi.

Demande d'explications sur ce qu'est la gouvernance tripartite ?

Réponse de la DNG Ugecam : Une quinzaine d'établissements qui pèse pour la quasi moitié du déficit de l'Ugecam sont en **gouvernance tripartite** (Direction de l'établissement, Direction générale Ugecam et DNGU).
L'enjeu étant que **les directions (Etablissement et Générale) travaillent ensemble sur un plan d'action afin qu'elles sortent de ce déficit.**
Puis le National supervise la mise en place des actions décidées.
Il est important de bien faire passer la culture de l'assurance maladie auprès des Directeurs en place.

La CFDT met en garde la DGNU sur les exigences de diminutions drastiques de personnels pour des raisons budgétaires qui pourraient entrainer des conséquences graves sur la qualité des prises en charges.

La CFDT rappelle que dans les Ugecam, nous traitons de l'humain et non des chiffres.

Pour les mêmes raisons, il est à craindre que des choix faits dans un contexte contraint et difficile dans les établissements en déficit, (non remplacement, recours à la sous-traitance) de façon parfois précipitée et peu réfléchie, aient au final un résultat inverse à celui attendu et n'aggrave au contraire la situation.

Réponse de la DNG Ugecam : prend note et sera attentive aux décisions des directeurs.

Si cette INC a permis de soulever de nombreuses questions. La CFDT constate que nous n'avons pas eu toutes les réponses.

C'est pourquoi la CFDT restera attentive à la prise en charge de l'accompagnement des transformations, en particulier sur les besoins de formation.

Il est inconcevable pour la CFDT que dans ce contexte difficile de transformation du groupe Ugecam, les promesses d'accompagnement ne soient pas tenues. La CFDT fait l'amer constat qu'à ce jour nous sommes loin du compte.

Prochaine INC Ugecam le 20 décembre

A Paris, le 30 juillet 2108